Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2021 • Asie • Jour 2

Code sujet **21HGGSPJ2JA1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation 1 — La dimension politique de la guerre, évolutions et ruptures du XVIIIe à nos jours
1 réponses • sujet p. 2–2

Dissertation 2 — Développement urbain et patrimoine
1 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de documents 1 — Protection de la nature et transformations des milieux
1 réponses • sujet p. 3–4

Étude critique de document 2 — La circulation de la connaissance scientifique
1 réponses • sujet p. 5–6

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation 1

10 points

La dimension politique de la guerre, évolutions et ruptures du XVIIIe à nos jours

Question Dissertation 1

Sujet p. 2

> La dimension politique de la guerre, évolutions et ruptures du XVIIIe à nos jours.

Démarche et problématique. Le sujet porte sur la période allant du XVIII^{e} siècle à l'époque contemporaine, jusqu'en 2021, date de l'épreuve. Il ne demande pas seulement de raconter les guerres : il faut expliquer leurs buts politiques, leurs acteurs, leurs effets sur les sociétés et les transformations de leur conduite. La guerre est ici entendue comme un affrontement armé organisé, mais aussi comme un moyen d'agir sur le pouvoir, les territoires et les relations entre États. Il faut donc montrer à la fois la permanence du lien entre guerre et politique et les ruptures qui en modifient les formes et l'ampleur.

Problématique : Comment la guerre demeure-t-elle un instrument politique du XVIII^{e} siècle à 2021, alors que ses acteurs, ses objectifs et ses moyens se transforment profondément ?

Plan argumenté.

1. **Du XVIII^{e} siècle aux guerres napoléoniennes,** les souverains font principalement la guerre pour accroître leur puissance ou défendre leurs intérêts. La Révolution française constitue une rupture en mobilisant la nation et en associant plus étroitement la guerre à la défense d'un régime et à la transformation de l'ordre politique.
2. **Du XIX^{e} siècle à 1945,** la construction des États-nations, l'industrialisation et les idéologies élargissent les objectifs, les ressources et les populations engagées. Les guerres deviennent des conflits de masse, puis des guerres totales qui refondent l'ordre politique, mais dont l'ampleur révèle aussi les limites de la victoire militaire.
3. **Depuis 1945,** la dissuasion nucléaire freine l'affrontement direct entre grandes puissances sans supprimer la guerre. Décolonisations, conflits indirects et affrontements impliquant des acteurs non étatiques diversifient ses formes, tandis que les objectifs politiques demeurent déterminants.

Rédaction complète.

Du XVIII^{e} siècle à 2021, les formes de la guerre changent profondément : les armées, les moyens matériels, les échelles de mobilisation et les acteurs se transforment. Pourtant, la guerre demeure liée à la politique. Les pouvoirs y recourent pour défendre ou conquérir un territoire, maintenir un régime, imposer une indépendance ou modifier un rapport de force international. Le militaire ne se confond donc pas avec le politique, mais il constitue un moyen d'action dont les dirigeants espèrent obtenir des résultats politiques. La guerre peut cependant échapper en partie à leurs intentions, et une victoire militaire ne garantit pas toujours une paix durable. **Comment la guerre demeure-t-elle un instrument politique du XVIII^{e} siècle à 2021, alors que ses acteurs, ses objectifs et ses moyens se transforment profondément ?** Du XVIII^{e} siècle aux guerres napoléoniennes, la guerre est d'abord conduite par les États, avant que la mobilisation révolutionnaire ne transforme son rapport à la nation. Au XIX^{e} siècle et jusqu'en 1945, les nationalismes, l'industrialisation et les idéologies élargissent les buts et l'ampleur des conflits, jusqu'aux guerres totales. Depuis 1945, la dissuasion nucléaire, les décolonisations et la diversification des acteurs modifient les modalités de la guerre sans en faire disparaître les finalités politiques.

Au XVIII^{e} siècle, la guerre est principalement un instrument des États et des souverains. Les gouvernements recherchent des territoires, des avantages stratégiques ou commerciaux et une position plus favorable face à leurs rivaux. La guerre de Sept Ans (1756-1763), qui oppose notamment la France et la Grande-Bretagne et se déroule aussi en Amérique du Nord et en Inde, illustre l'extension des rivalités européennes à plusieurs espaces du monde. Les armées sont organisées par les États et les buts de guerre sont souvent circonscrits : obtenir un avantage ou un règlement favorable. Cela ne signifie pas que les populations civiles soient épargnées, mais la mobilisation générale de toute la société n'est pas encore la forme dominante du conflit.

La Révolution française ouvre une rupture importante. À partir de 1792, la France révolutionnaire est en guerre contre des monarchies européennes ; la guerre est présentée comme une défense du nouvel ordre politique et, selon les périodes, comme un moyen de diffuser la Révolution. La levée en masse décrétée le 23 août 1793 permet de mobiliser plus largement les hommes et les ressources de la nation. Sous Napoléon, les guerres associent défense et diffusion de certains acquis révolutionnaires, mais aussi conquête et domination de l'Europe. La politique et la guerre sont ainsi liées plus étroitement à la nation et à la transformation des régimes. Au XIX^{e} siècle, Carl von Clausewitz analyse ce rapport dans *De la guerre*, publié à titre posthume en 1832. Sa formule selon laquelle la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens souligne qu'elle poursuit des objectifs politiques ; elle n'implique pas que les dirigeants contrôlent toujours toutes les conséquences du conflit.

Au XIX^{e} siècle, la construction des États-nations donne aux guerres une fonction de recomposition politique. La Prusse, dirigée par Otto von Bismarck, mène des conflits qui contribuent à l'unification allemande : contre l'Autriche en 1866, puis contre la France en 1870-1871. La victoire prussienne et la proclamation de l'Empire allemand en 1871 modifient l'équilibre européen. Parallèlement, l'industrialisation accroît les capacités de production d'armes, de transport et de ravitaillement. Les États disposent donc de moyens d'action plus importants, et les sociétés sont davantage sollicitées pour soutenir l'effort militaire.

La Première Guerre mondiale (1914-1918) marque une rupture par sa durée, son ampleur et la mobilisation des sociétés. Les États engagent des millions de soldats, organisent l'économie au service du front et mobilisent les opinions publiques par la propagande. Les objectifs politiques évoluent pendant la guerre : au-delà des gains territoriaux, il s'agit de vaincre l'adversaire, de garantir la sécurité des États et de définir un nouvel ordre international. Le traité de Versailles, signé en 1919, impose des conditions à l'Allemagne et redessine une partie de l'Europe. Le pacte de la Société des Nations est également signé en 1919 ; la Société entre en fonctions en 1920 et manifeste la volonté d'organiser la paix. Ces règlements ne suffisent toutefois pas à empêcher le retour de la guerre.

La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) constitue une nouvelle rupture par l'intensité de la mobilisation et la place des idéologies. L'Allemagne nazie mène une politique de conquête et d'anéantissement ; le conflit comprend le génocide des Juifs d'Europe et vise directement les populations civiles par des violences massives et des bombardements. Les Alliés combattent les puissances de l'Axe et cherchent à rétablir un ordre international. La défaite de l'Allemagne nazie et du Japon entraîne une recomposition majeure. L'Organisation des Nations unies est créée en 1945 pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité collective. La guerre apparaît alors comme un moyen de bouleverser radicalement l'ordre politique, mais aussi comme une menace qui conduit les États à chercher des règles et des institutions pour prévenir de nouveaux conflits.

Après 1945, la rivalité entre les États-Unis et l'URSS structure la guerre froide. La possession d'armes nucléaires par les deux superpuissances rend un affrontement direct extrêmement dangereux. La dissuasion repose sur la crainte de représailles dévastatrices : elle cherche à empêcher la guerre totale entre les puissances, sans supprimer leur rivalité. La crise de Cuba, en octobre 1962, montre combien des décisions politiques peuvent conduire au bord de l'escalade ou permettre de l'éviter. La confrontation se poursuit par les alliances, la course aux armements et le soutien à des camps opposés dans des conflits indirects.

Les guerres de décolonisation renouvellent également les acteurs et les enjeux politiques. En Algérie, de 1954 à 1962, le Front de libération nationale (FLN) mène la lutte pour l'indépendance contre la France. Le conflit met en évidence la capacité d'un mouvement nationaliste à contester la souveraineté d'une puissance coloniale et les difficultés de celle-ci à maintenir sa domination par la force. L'indépendance de l'Algérie en 1962 participe ainsi à la transformation de la carte politique du monde et des rapports entre puissances coloniales et peuples colonisés. La guerre du Vietnam, achevée en 1975, illustre elle aussi l'imbrication entre un conflit local, la lutte pour le pouvoir au Vietnam et la rivalité idéologique mondiale.

La fin de la guerre froide ne fait pas disparaître les guerres. En 1990, l'Irak envahit le Koweït ; en 1991, une coalition menée par les États-Unis intervient après l'autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU, avec pour objectif de rétablir la souveraineté koweïtienne. Après les attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis interviennent en Afghanistan à partir d'octobre 2001 contre Al-Qaida et le régime taliban qui l'abrite. Ces exemples montrent que les interventions militaires sont justifiées par des objectifs de souveraineté ou de sécurité, mais que le succès militaire ne garantit pas, à lui seul, un règlement politique durable.

Au début du XXI^{e} siècle, les conflits associent des acteurs variés : États, mouvements armés, organisations terroristes et coalitions internationales. Les opérations militaires peuvent s'accompagner d'actions de propagande, de désinformation ou de cyberattaques. Ces pratiques ne remplacent pas nécessairement les affrontements armés classiques ; elles en modifient les conditions et compliquent parfois l'identification des acteurs et des responsabilités. Les rivalités territoriales demeurent également présentes. Depuis 2014, l'annexion de la Crimée par la Russie et le conflit dans le Donbass témoignent de la persistance des objectifs de puissance et de contrôle territorial en Europe. La diversité des formes contemporaines ne fait donc pas disparaître la dimension politique de la guerre : elle oblige à l'étudier à la fois à l'échelle locale, nationale et internationale.

Du XVIII^{e} siècle à 2021, la guerre conserve ainsi une fonction politique : elle sert à défendre ou transformer des régimes, des souverainetés, des territoires et des équilibres de puissance. Les ruptures sont néanmoins majeures : mobilisation nationale à partir de la Révolution française, guerres industrielles et totales aux XIX^{e} et XX^{e} siècles, puis dissuasion nucléaire et diversification des acteurs après 1945. Ces évolutions transforment les moyens, l'échelle et les risques de la guerre, mais n'en abolissent pas les objectifs politiques. Elles rappellent enfin que la force militaire ne suffit pas toujours à obtenir un ordre politique stable : la guerre peut produire des conséquences durables qui dépassent les intentions de ceux qui l'ont engagée.

Repères : la dimension politique de la guerre du XVIIIe siècle à 2021

1756-1763	Guerre de Sept Ans : rivalités entre puissances européennes étendues à plusieurs espaces du monde.
1792	La France révolutionnaire entre en guerre contre des monarchies européennes.
23 août 1793	Décret de levée en masse : mobilisation élargie au nom de la nation.
1832	Publication posthume de De la guerre, ouvrage de Clausewitz sur le rapport entre guerre et politique.
1866-1871	Guerres conduites par la Prusse, dont la guerre contre la France en 1870-1871 ; proclamation de l'Empire allemand en 1871.
1914-1918	Première Guerre mondiale : mobilisation de masse et économie organisée pour l'effort de guerre.
1919	Traité de Versailles signé ; pacte de la Société des Nations adopté.
1920	La Société des Nations entre en fonctions.
1939-1945	Seconde Guerre mondiale : guerre totale, conquêtes, violences de masse et recomposition de l'ordre international.
1945	Création de l'Organisation des Nations unies.
1954-1962	Guerre d'Algérie : lutte pour l'indépendance menée par le FLN contre la France.
Octobre 1962	Crise de Cuba : la rivalité des superpuissances fait peser le risque d'un affrontement nucléaire.
1975	Fin de la guerre du Vietnam.
1990-1991	L'Irak envahit le Koweït en 1990 ; une coalition intervient en 1991 après autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU.
À partir d'octobre 2001	Intervention des États-Unis en Afghanistan après les attentats du 11 septembre.
Depuis 2014	Annexion de la Crimée par la Russie et conflit dans le Donbass.

Repères sélectionnés pour mettre en évidence la continuité des objectifs politiques et les transformations des acteurs, des moyens et de l'échelle des guerres.

RÉPONSE À RETENIR

Réponse finale. Du XVIII^{e} siècle à 2021, la guerre demeure un instrument politique : elle sert à défendre ou transformer des régimes, des territoires et des rapports de puissance. Ses formes connaissent toutefois des ruptures importantes : mobilisation nationale après la Révolution française, guerres industrielles et totales, puis dissuasion nucléaire et diversification des acteurs depuis 1945. Ces changements modifient l'ampleur, les moyens et les risques des conflits, sans supprimer leurs finalités politiques. Ils montrent également qu'une victoire militaire ne garantit pas nécessairement un règlement politique durable.

Dissertation 2

10 points

Développement urbain et patrimoine

Question Dissertation 2

Sujet p. 2

> Développement urbain et patrimoine sont-ils conciliables ? (Votre réflexion s'appuiera sur l'exemple de la France).

Démarche et problématique. Le développement urbain désigne la transformation et l'extension des villes, mais aussi leur adaptation aux besoins de logement, de mobilité, d'activités et d'équipements. Le patrimoine ne se limite pas aux monuments classés : il comprend également des quartiers, des paysages urbains, des bâtiments ordinaires ou industriels et des usages auxquels les habitants sont attachés. Il peut donc être conservé, mais aussi réutilisé et transformé. La question invite à étudier les tensions entre les besoins d'une ville en évolution et la préservation de ce qui fait sa valeur historique et culturelle. Il faut montrer que leur conciliation n'est ni spontanée ni toujours possible : elle dépend des choix d'aménagement, des protections, des financements et de la place accordée aux habitants.

Plan argumenté. Dans un premier temps, le développement urbain peut menacer le patrimoine lorsqu'il impose des démolitions, des constructions nouvelles ou des transformations trop brutales. Dans un deuxième temps, la reconnaissance du patrimoine et les outils de protection ont progressivement encadré les opérations urbaines en France. Enfin, les deux objectifs peuvent se renforcer lorsque la ville privilégie la réhabilitation, la reconversion et un aménagement attentif aux usages, sans que cela supprime les conflits sociaux et économiques.

Dissertation rédigée.

Les villes sont des espaces en constante transformation. Elles doivent accueillir de nouveaux habitants, construire des logements, développer les transports et adapter leurs équipements. Dans le même temps, elles abritent des monuments, des quartiers anciens et des paysages hérités du passé, auxquels les sociétés reconnaissent une valeur patrimoniale. Cette valeur ne concerne pas seulement les édifices exceptionnels : elle peut aussi tenir à l'histoire d'un quartier, à une architecture industrielle ou aux pratiques de ses habitants. Le développement urbain et le patrimoine sont-ils pour autant conciliables ? La conciliation est possible, mais elle suppose des choix politiques et des règles : le patrimoine peut être menacé par l'aménagement, puis devenir une ressource pour concevoir une ville renouvelée, à condition que sa conservation ne soit pas réduite à une mise en scène touristique ou à une hausse des valeurs immobilières.

Tout d'abord, les transformations urbaines peuvent entrer directement en conflit avec la préservation du patrimoine. Construire des axes de circulation, des logements ou des équipements peut conduire à démolir des bâtiments anciens et à modifier profondément la forme des quartiers. À Paris, les grands travaux conduits sous le Second Empire par le préfet Haussmann, à partir de 1853, ont ouvert de larges voies et transformé les circulations et l'habitat. Ils ont aussi entraîné la disparition de rues et d'édifices anciens. Cette modernisation répondait aux besoins de la capitale, mais elle illustre la difficulté de préserver un tissu urbain lorsqu'on privilégie la transformation à grande échelle.

Après la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction et la croissance urbaine renforcent ces tensions. La priorité donnée à la production de logements, aux grands ensembles et aux infrastructures peut dévaloriser les quartiers anciens, considérés comme insalubres ou inadaptés. La rénovation urbaine peut alors prendre la forme de démolitions plutôt que d'une amélioration des bâtiments existants. Dans les centres historiques, la transformation des logements, des commerces et des circulations peut aussi effacer des formes de vie et des paysages familiers, même lorsque certains monuments sont conservés. Le patrimoine est donc menacé non seulement par la destruction matérielle, mais aussi par la disparition des usages et des populations qui donnent vie aux lieux.

À l’inverse, une conservation trop rigide peut rendre difficile la réponse aux besoins contemporains. Adapter un bâtiment ancien aux normes actuelles, créer des logements accessibles ou améliorer les transports et les équipements suppose parfois des interventions importantes. La protection peut également accroître les coûts des travaux et limiter les possibilités de transformation. Il ne suffit donc pas d’opposer une ville moderne, qui construirait, à une ville patrimoniale, qui ne changerait pas : toute ville doit évoluer, mais les choix d’évolution déterminent ce qui est préservé et ce qui est sacrifié.

Face à ces risques, la France a progressivement construit des politiques de protection et de mise en valeur du patrimoine. La loi du 31 décembre 1913 organise la protection des monuments historiques. La loi Malraux du 4 août 1962 crée les secteurs sauvegardés afin de préserver et de restaurer des ensembles urbains anciens, et pas seulement des monuments isolés. Ces protections encadrent les transformations : elles ne signifient pas nécessairement que toute évolution est interdite, mais que les travaux doivent tenir compte de la valeur des lieux. Elles contribuent à faire du patrimoine un enjeu de l’urbanisme et des décisions publiques.

Cette évolution traduit aussi un élargissement de la notion de patrimoine. Les bâtiments anciens remarquables restent importants, mais les quartiers dans leur ensemble, les paysages et les héritages industriels peuvent également être reconnus. La protection de centres historiques, comme le Vieux Lyon, participe à la conservation d’un tissu urbain cohérent. Par ailleurs, les inscriptions au patrimoine mondial de l’UNESCO, notamment celle de Lyon en 1998 et celle de Bordeaux en 2007, valorisent des ensembles urbains et renforcent la visibilité de leur héritage. Ces reconnaissances peuvent soutenir des politiques de restauration et attirer des visiteurs, mais elles imposent aussi de gérer les transformations et les usages avec attention.

Les règles de protection ne suffisent toutefois pas, à elles seules, à concilier les objectifs. La qualité du résultat dépend de la manière dont les projets sont conçus : les collectivités doivent arbitrer entre logement, activités, déplacements, espaces publics et conservation. Elles peuvent associer des architectes, des services patrimoniaux et les habitants, dont les usages et les attentes ne se confondent pas toujours avec ceux des visiteurs ou des investisseurs. Le patrimoine devient ainsi un objet de débat collectif, et non une simple contrainte technique.

Enfin, le développement urbain et la protection patrimoniale peuvent se renforcer lorsque l’aménagement privilégie la réhabilitation et la reconversion. Réutiliser un bâtiment ancien pour de nouveaux usages permet de conserver sa structure tout en répondant aux besoins contemporains. L’aménagement des quais de Bordeaux, dans une ville dont le centre historique est inscrit au patrimoine mondial depuis 2007, montre qu’une ville peut transformer ses espaces publics et ses mobilités tout en valorisant son paysage urbain. À Paris, la pyramide du Louvre, inaugurée en 1989, illustre une autre possibilité : l’ajout d’une architecture contemporaine dans un ensemble historique. Le projet a suscité des controverses, mais il montre que le patrimoine n’impose pas nécessairement de reproduire les formes du passé ; une intervention nouvelle peut dialoguer avec lui si elle est pensée à l’échelle du lieu.

La reconversion permet également de limiter l’étalement urbain en réutilisant des espaces déjà construits. Elle peut préserver des traces de l’histoire industrielle ou portuaire tout en accueillant des logements, des activités et des équipements. Plus largement, la réhabilitation de l’existant peut réduire le recours à la démolition et à la construction sur des espaces périphériques. Elle n’est cependant pas automatiquement bénéfique : si elle entraîne une hausse des prix, elle peut repousser les habitants modestes et transformer un quartier vivant en espace principalement destiné aux visiteurs ou aux catégories aisées. La sauvegarde des bâtiments doit donc s’accompagner d’une attention au logement, aux commerces de proximité et au maintien des habitants.

En définitive, développement urbain et patrimoine sont conciliables, mais pas sans arbitrages. Une ville ne peut être figée, car elle doit répondre aux besoins de ses habitants et s'adapter aux évolutions économiques, sociales et environnementales. Toutefois, construire ou moderniser sans prendre en compte les héritages peut détruire des lieux irremplaçables et affaiblir l'identité urbaine. Les protections juridiques, la réhabilitation et la reconversion offrent des moyens de faire évoluer la ville sans effacer son histoire. Cette conciliation est donc une démarche permanente, qui exige de préserver les éléments ayant une valeur collective tout en veillant à ce que les transformations profitent aussi aux habitants.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse.** Oui, développement urbain et patrimoine peuvent être conciliés, mais cette conciliation n'est ni automatique ni sans conflit. La croissance urbaine a souvent entraîné démolitions et ruptures, tandis que les protections patrimoniales encadrent les transformations. La réhabilitation, la reconversion et des projets contemporains attentifs aux lieux permettent de faire évoluer la ville sans effacer son histoire. Pour être durable, cette démarche doit aussi préserver des usages divers et éviter que la valorisation patrimoniale n'exclue les habitants.

Étude critique de documents 1

10 points

Protection de la nature et transformations des milieux

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : la protection de la nature est-elle compatible avec l'exploitation des milieux ?

Introduction. Protéger la nature consiste à préserver les milieux et à limiter les atteintes qui leur sont portées. Exploiter un milieu, au sens large, signifie l'utiliser pour répondre aux besoins ou aux intérêts des sociétés : cela peut inclure l'extraction de ressources, mais aussi l'aménagement et le tourisme. Les deux documents concernent des parcs nationaux de l'Ouest américain. Le premier est un extrait d'un article publié en 2012 sur la création de Yellowstone ; le second est une photographie de 1932 montrant la construction d'une route dans le parc national des Glaciers, dans le Montana. Ils conduisent à se demander si la protection peut s'accorder avec ces usages. Ils montrent que cette compatibilité est possible, mais conditionnelle : la protection peut encadrer et favoriser certains usages, tandis que les aménagements et les intérêts économiques transforment les milieux et peuvent entrer en conflit avec leur conservation.

1. À Yellowstone, la mise sous protection n'exclut pas la valorisation du milieu. Le document 1 est un extrait de l'article de Samuel Depraz et Stéphane Héritier, publié en 2012 dans *L'Information géographique*. Il propose une relecture critique de la création des parcs naturels en Amérique du Nord. Selon le texte, la loi fédérale du 1er mars 1872 soustrait les terres de Yellowstone au peuplement et interdit les atteintes au gibier, au poisson, aux ressources végétales et minérales ainsi qu'aux curiosités naturelles. Elle établit donc des limites à l'occupation et à certains prélèvements. Yellowstone devient un parc public consacré au plaisir et au bénéfice du peuple ; il est généralement reconnu comme le premier parc national au monde.

Mais les auteurs soulignent que cette protection n'est pas d'abord pensée pour la nature en elle-même. Ils mettent en évidence le rôle de la compagnie ferroviaire transcontinentale Northern Pacific, qui finance l'expédition Washburn, les conférences de son représentant Nathaniel P. Langford et des expositions du peintre Moran, membre de l'expédition Hayden de 1871. La promotion du site sert ainsi des intérêts ferroviaires et touristiques. Les auteurs interprètent également les parcs comme des instruments de conquête territoriale et de nationalisation foncière. La protection s'accorde donc ici avec une mise en valeur du paysage pour les visiteurs et avec la construction d'une représentation collective de la nation fondée sur la nature. L'exploitation n'est pas seulement l'extraction de ressources : elle peut aussi prendre la forme de l'usage touristique d'un espace.

Le document appelle toutefois une lecture critique. Les auteurs mettent en doute le récit du feu de camp de Madison Junction, présenté comme l'origine de l'idée du parc, et insistent sur le soutien de la compagnie ferroviaire : l'histoire de la protection est donc aussi celle d'intérêts économiques et politiques. Cet extrait rétrospectif ne mesure pas les effets écologiques de la fréquentation ni l'efficacité concrète des interdictions. Il n'aborde pas non plus la dépossession et l'exclusion des peuples autochtones, alors que la création des parcs s'inscrit dans la prise de contrôle de territoires qu'ils fréquentaient et utilisaient. Il faut donc distinguer le statut de protection affiché des conséquences de la création du parc pour tous les acteurs et pour les milieux.

2. Dans le parc national des Glaciers, l'accès touristique s'appuie sur un aménagement qui transforme le milieu. Le document 2 est une photographie datée de 1932, issue du site du Service des parcs nationaux du parc national des Glaciers, dans le Montana. La légende précise que la Going-to-the-

Sun Road, longue de 80 km et traversant le parc d'est en ouest, est construite entre 1921 et 1933. La photographie montre des véhicules et des personnes sur un chantier aménagé dans un versant de montagne : la construction de l'infrastructure modifie donc matériellement l'espace protégé.

La route rend le parc plus accessible et permet la visite de ses paysages ; elle participe ainsi à sa mise en valeur touristique. Mais cette accessibilité repose sur des travaux qui transforment le versant et sur la présence ultérieure de la circulation. La photographie ne permet ni de connaître précisément les motivations des aménageurs, ni de mesurer l'ampleur des effets écologiques ou leur durée : elle documente un chantier à un moment donné, pas son bilan environnemental.

3. Une compatibilité qui dépend des usages et de leur encadrement. Confrontés, les documents montrent deux modalités d'articulation entre protection et exploitation. À Yellowstone, la loi fédérale interdit certaines atteintes et soustrait le territoire au peuplement, mais le parc est aussi mis en valeur pour le public et sert des intérêts ferroviaires, touristiques et nationaux. Dans le parc des Glaciers, la route permet l'accès aux visiteurs, mais sa construction transforme physiquement le milieu. La protection n'implique donc pas une absence complète d'intervention humaine : elle peut autoriser certains usages tout en en interdisant ou en encadrant d'autres.

Plus largement, les sociétés peuvent chercher à concilier conservation et usages grâce à des règles, à des limites aux prélèvements et à un encadrement des aménagements et de la fréquentation. Mais cette compatibilité n'est pas automatique : elle cesse si les transformations ou les pressions compromettent les éléments que la protection vise à préserver. Il faut aussi se demander qui bénéficie de la mise en valeur et qui en supporte les conséquences, question que le document 1 n'aborde que partiellement.

Conclusion. La protection de la nature peut être compatible avec l'exploitation des milieux, à condition que les usages soient limités et n'anéantissent pas les objectifs de conservation. Yellowstone montre qu'un espace protégé peut simultanément être valorisé pour le tourisme et servir des intérêts économiques et territoriaux. La photographie du parc des Glaciers montre, elle, que l'accès touristique peut nécessiter des aménagements qui transforment le milieu. La compatibilité est donc possible, mais elle dépend des usages autorisés, de leur ampleur et de la priorité réellement accordée à la préservation.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La protection de la nature peut être compatible avec l'exploitation des milieux si les usages sont encadrés et ne compromettent pas la conservation. À Yellowstone, la loi fédérale du 1er mars 1872 interdit certaines atteintes, mais le parc est aussi valorisé pour le public et sert des intérêts ferroviaires, touristiques et nationaux. Dans le parc national des Glaciers, la Going-to-the-Sun Road, longue de 80 km et construite entre 1921 et 1933, facilite l'accès des visiteurs tout en transformant le versant traversé. Cette compatibilité n'est donc ni automatique ni absolue : elle dépend de la limitation des usages et de la priorité accordée à la préservation des milieux.

Étude critique de document 2

10 points

La circulation de la connaissance scientifique

Question Consigne

Sujet p. 5, 6

> En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : quels sont les évolutions et les enjeux de la circulation des connaissances scientifiques ?

Démarche et analyse du document. La consigne demande d'expliquer les évolutions de la circulation des connaissances scientifiques et d'en analyser les enjeux, à partir du document et de connaissances personnelles. Il faut donc montrer que les échanges scientifiques sont anciens, examiner ce que le numérique transforme, puis discuter les bénéfices et les limites d'une circulation plus ouverte.

Le document est un texte argumentatif de Bruno David, publié le 9 avril 2020 sur le site *The Conversation*. L'auteur est alors président du Muséum national d'histoire naturelle et s'appuie notamment sur les échanges dont les archives de l'établissement témoignent. Il défend explicitement la science ouverte : son texte éclaire les bénéfices attendus d'une diffusion libre, mais ne constitue pas une analyse neutre de toutes les difficultés. Il insiste sur le rôle des éditeurs privés et sur les avantages de l'ouverture ; il traite moins le financement de la recherche, la confidentialité, la propriété intellectuelle ou les inégalités d'accès au numérique. Il faut donc confronter son plaidoyer à ces autres enjeux.

Plan argumenté. On montrera d'abord que les connaissances scientifiques circulent depuis longtemps grâce aux correspondances, aux voyages, aux publications, aux collections et à des collaborations auxquelles participent aussi des amateurs. On étudiera ensuite l'accélération apportée par le numérique, sans oublier que l'accès aux publications peut rester limité par des barrières économiques. Enfin, on évaluera les enjeux de la science ouverte : développer la coopération, la diffusion et un partage plus équitable du savoir, tout en préservant sa validation et en tenant compte des droits, des risques liés aux données et des inégalités d'accès.

RÉPONSE À RETENIR

La circulation des connaissances est constitutive de la science : les résultats ne se construisent pas seulement par le travail isolé d'un chercheur, mais sont communiqués, discutés et vérifiés par une communauté. Le document de Bruno David, président du Muséum national d'histoire naturelle, publié le 9 avril 2020 sur le site *The Conversation*, défend cette idée et plaide pour la science ouverte. Il met en évidence l'évolution des moyens de circulation, des échanges anciens jusqu'au numérique, ainsi que les enjeux scientifiques, économiques et sociaux de cette circulation. Son plaidoyer doit toutefois être complété par une réflexion sur les conditions et les limites de l'ouverture.

Une circulation ancienne, fondée sur les échanges et les collaborations. Bruno David rappelle que, bien avant Internet, les savants échangeaient des lettres, des relations de voyages, des journaux d'expédition, des ouvrages, des graines, des spécimens ou des photographies. Les archives du Muséum témoignent de ces relations entre chercheurs du pays et du monde entier. Ces circulations d'idées et d'objets contribuaient à produire les connaissances autant qu'à les diffuser : les collections, par exemple, permettaient de conserver, de comparer et de décrire des spécimens. Les sociétés savantes et les publications ont aussi organisé les échanges. La création de la revue *Philosophical Transactions* par la Royal Society de Londres en 1665 illustre l'ancienneté de la mise en circulation organisée des résultats scientifiques.

La production des savoirs n'est pas réservée aux seuls chercheurs professionnels. Le texte souligne la contribution des amateurs et des passionnés à l'histoire naturelle, puis celle des participants aux sciences participatives, qui peuvent enrichir les inventaires et les bases de données. La circulation scientifique repose donc depuis longtemps sur des réseaux et sur une diversité de contributeurs, même si les outils, les lieux de production et les possibilités de participer ont évolué.

Le numérique accélère les échanges, mais l'accès aux connaissances reste un enjeu. Internet facilite la diffusion rapide des publications et des données, leur consultation à distance et la collaboration entre équipes. Dans les sciences contemporaines, les recherches sont souvent collectives et internationales ; les échanges numériques permettent de partager plus aisément des résultats et de coordonner des travaux. Comme le souligne Bruno David, les connaissances nouvelles sont de plus en plus le fruit de collaborations multiples plutôt que le « coup d'éclat » d'un savant isolé.

Cette accélération ne garantit cependant pas un accès libre. L'auteur critique un modèle dans lequel les chercheurs, souvent financés par les pouvoirs publics, rédigent des articles, participent à l'évaluation de ceux de leurs pairs et peuvent ensuite devoir payer pour accéder aux publications ou pour publier. Il mentionne aussi l'usage de l'*impact factor*, fondé sur le nombre moyen de citations des articles d'une revue, et du *H-index*, fondé sur les citations des articles d'un chercheur. Ces indicateurs peuvent renseigner sur la visibilité ou l'influence mesurée par les citations, mais ne résument pas à eux seuls la qualité d'une revue ou d'un travail scientifique. L'ouverture vise ainsi à réduire les barrières financières à la diffusion du savoir, notamment lorsque des travaux financés par la collectivité sont difficilement accessibles au public.

La science ouverte répond à des enjeux de coopération et d'équité, mais elle exige des garanties. Pour Bruno David, le partage peut favoriser la production de connaissances, leur diffusion auprès du public et un rééquilibrage des rapports Nord-Sud. Des chercheurs et des institutions disposant de ressources inégales peuvent bénéficier plus facilement de résultats accessibles. Cette ambition a aussi une dimension démocratique : permettre au public de consulter des connaissances validées peut contribuer à mieux comprendre les débats sociaux et les décisions qui s'appuient sur la science.

La libre circulation ne signifie toutefois pas que toute information doit être publiée sans précaution. L'ouverture des données peut se heurter à la protection de la vie privée, à la propriété intellectuelle, à des enjeux de sécurité ou à des exigences légitimes de confidentialité. Elle ne supprime pas non plus

les inégalités de matériel, de connexion, de formation ou de maîtrise des langues. Enfin, l'accès à une information ne suffit pas à en garantir la validité : les résultats doivent rester soumis à des méthodes rigoureuses, à l'évaluation critique et à des procédures de validation. Bruno David insiste lui-même sur ce point lorsqu'il oppose la diffusion de connaissances validées aux opinions et croyances non étayées. La science ouverte ne consiste donc pas à abolir les exigences scientifiques, mais à rendre les résultats et, lorsque c'est possible, les données plus accessibles tout en maintenant ces exigences.

En définitive, la circulation scientifique s'inscrit dans une longue histoire de correspondances, de publications, de collections et de collaborations ; le numérique en accroît considérablement la vitesse et l'ampleur. La science ouverte peut renforcer la coopération, la diffusion des savoirs et leur partage entre pays et avec le public. Pour atteindre ces objectifs, elle doit cependant concilier accès élargi, financement durable de la recherche, protection des données et validation rigoureuse des connaissances.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2021/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2021-asie-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.